



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



Bureau des statistiques
des études et de
l'évaluation

N°6-2005

POINT STAT

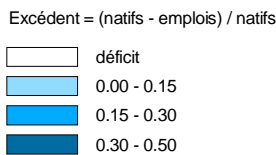
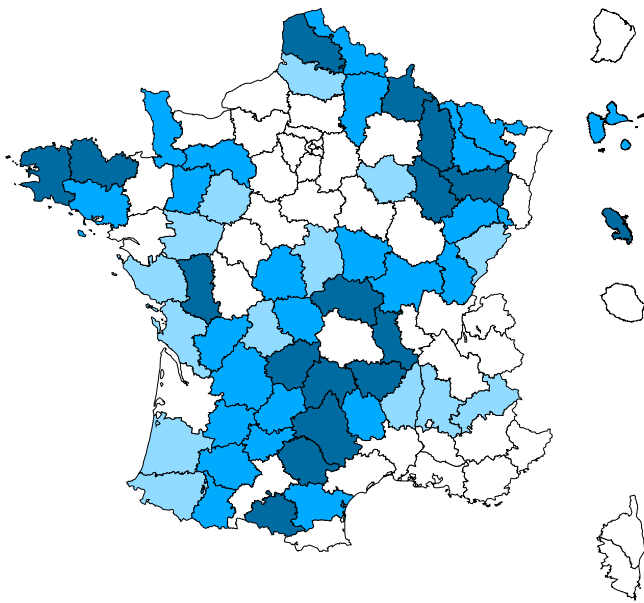
Mobilité et retour au pays des agents de l'État

Voulue ou subie, la mobilité géographique des personnels de l'État se traduit souvent par un retour des agents vers leur région ou département d'origine. L'essentiel de ces retours au pays s'effectuent entre 30 et 45 ans ou au moment du départ à la retraite. Les cadres, dont l'évolution de carrière permet rarement ces retours, et les enseignants du primaire, nommés souvent sur place, sont moins concernés par ce phénomène qui touche près de 30 % des agents de catégorie C et 20 % des agents de catégorie B. Tous les départements connaissent ces retours au pays des fonctionnaires qui y sont nés, mais pour certains, réputés pour leur climat ou leur qualité de vie, les retours sont plus difficiles et plus tardifs.

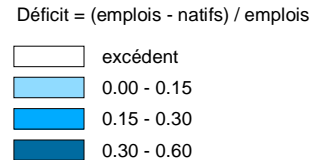
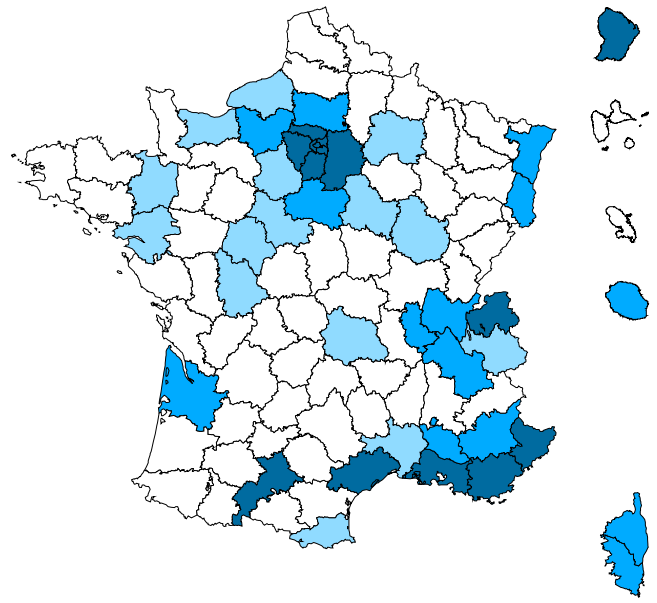
Une des causes de la mobilité des fonctionnaires est la volonté de certains de retourner travailler dans leur région d'origine. Au 31 décembre 2002, parmi les 1 620 000 titulaires civils de l'État nés en métropole ou dans les DOM-TOM, 44 % travaillaient dans le département où ils sont nés et 56 % dans un autre département. De grandes disparités existent entre départements : 70 % des Réunionnais travaillent chez eux, 27 % seulement des Ariégeois sont dans ce cas.

Dans certains départements, pour des raisons démographiques, économiques, culturelles ou encore liées aux préférences individuelles, les natifs entrent plus nombreux dans la fonction publique, plus qu'il n'existe d'emplois publics sur place pour les accueillir. L'Aveyron est le département le plus « excédentaire » avec 9 900 natifs fonctionnaires pour 5 900 emplois sur place, soit un excédent de plus de 40 %. La plupart des départements des régions Auvergne, Midi-Pyrénées, Limousin, mais aussi Bretagne, Lorraine et

Carte 1 : Départements qui fournissent plus de fonctionnaires qu'il n'y a d'emplois publics sur place



Carte 2 : Départements qui offrent plus d'emplois publics qu'ils n'ont de natifs fonctionnaires



Nord-Pas-de-Calais, sont aussi dans ce cas (carte 1). Les fonctionnaires qui y sont nés, fréquemment nommés en début de carrière en Île-de-France, où l'emploi public est très fortement concentré, chercheront souvent à se rapprocher de leur lieu de naissance ou à y revenir au cours de leur vie professionnelle. Les générations suivantes voient ainsi réduire leurs chances de trouver du travail sur place.

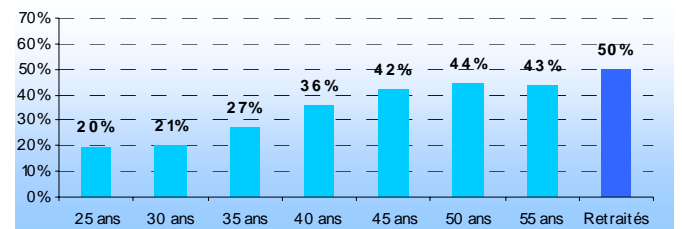
Dans d'autres départements où le nombre d'emplois publics proposés est supérieur à celui des natifs fonctionnaires, beaucoup de premières nominations se feront sur place et les retours éventuels s'effectueront plus aisément. La région Île-de-France dans son ensemble, l'Alsace et presque tous les départements des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur sont dans ce cas, comme par exemple les Alpes-maritimes dont 13 300 fonctionnaires sont originaires alors que 25 400 personnes sont employées par l'Administration de l'État (carte 2).

Cette tendance à revenir dans son département de naissance s'observe dans tous les ministères, avec des schémas de retour selon l'âge assez comparables, à l'exception notable des enseignants.

Le retour au pays des non enseignants : dès que possible ou à la retraite

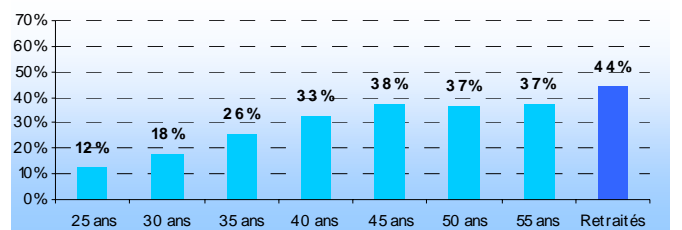
Pour les agents des ministères, à l'exception des enseignants de l'Éducation nationale, l'éloignement du lieu de

Graphique 1 : Ministère de l'Économie et des Finances : % d'agents travaillant (domiciliés pour les retraités) dans leur département de naissance selon l'âge



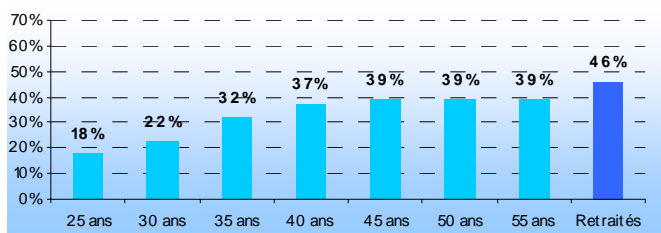
Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation INSEE, exploitation des fichiers de paie; Services des pensions.

Graphique 2 : Ministère de la Justice : % d'agents travaillant (domiciliés pour les retraités) dans leur département de naissance selon l'âge



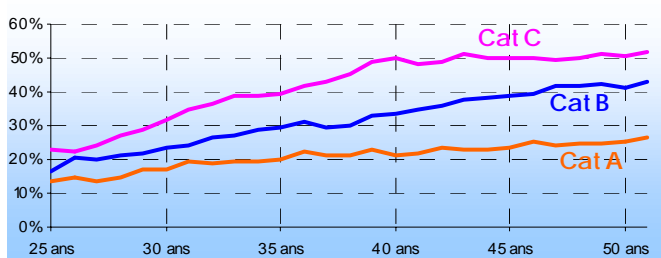
Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation INSEE, exploitation des fichiers de paie; Services des pensions.

Graphique 3 : Ministère de l'Intérieur: % d'agents travaillant (domiciliés pour les retraités) dans leur département de naissance selon l'âge



Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation INSEE, exploitation des fichiers de paie; Services des pensions.

Graphique 4 : % d'agents travaillant dans leur département de naissance selon l'âge



Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation INSEE, exploitation des fichiers de paie; Services des pensions.

naissance est très fréquent : ainsi, au ministère des Finances, 20 % seulement des moins de 25 ans travaillent dans leur département de naissance. Ils sont 12 % à la Justice et 18 % à l'Intérieur. Une partie d'entre eux reviendra dans son département, plus ou moins facilement selon l'emploi et le ministère d'appartenance (graphiques 1, 2, 3).

C'est avant 45 ans que l'on observe les retours les plus importants. Le phénomène se ralentit ensuite ; au-delà de cet âge, les agents sont «ancrés» dans le département où ils travaillent et ne souhaitent plus revenir. Entre 25 et 45 ans, près d'un quart des agents des ministères civils hors enseignants regagnent leur département de naissance : 22 % aux Finances, 26 % à la Justice et 21 % à l'Intérieur. Les départs à la retraite sont à l'origine d'une nouvelle vague de retours (de 4 à 10 % selon le ministère).

Des retours au pays différents selon la catégorie hiérarchique

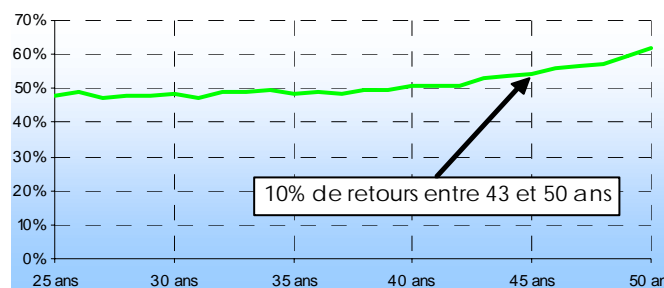
Appelés à exercer hors de leur zone de prédilection beaucoup plus fréquemment que leurs collègues de catégorie B ou C, les cadres ne reviennent pratiquement pas chez eux avant la retraite (graphique 4). Si la promotion s'accompagne souvent d'une mobilité géographique, c'est donc rarement l'occasion d'un retour au pays. Le retour des agents de catégorie B s'effectue progressivement tout au long de leur carrière, tandis que les agents de catégorie C, dès 40 ans, travaillent à plus de 50 % dans leur département de naissance.

Le retour au pays des enseignants

Le cas des enseignants est particulier. En effet, les enseignants du primaire sont recrutés depuis 1991 par des concours organisés au niveau de l'académie. Ils travaillent donc dès leur entrée dans l'enseignement dans leur département de naissance : 50 % des professeurs des écoles, dès 25 ans, sont dans ce cas (graphique 5). Quelques retours au pays semblent néanmoins se produire entre 43 et 50 ans, puisque cette proportion augmente jusqu'à atteindre 60 % à 51 ans.

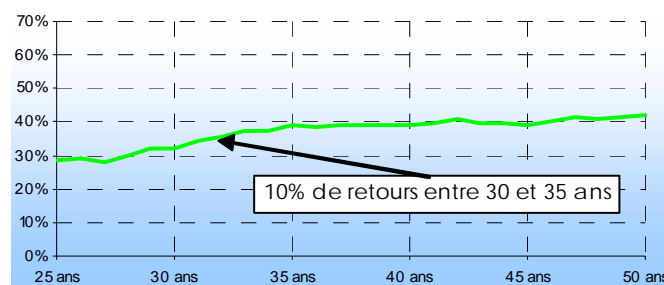
Chez les enseignants du secondaire, les concours sont organisés au niveau national, et la proportion de professeurs travaillant dans leur département de naissance y est moins importante. Les retours commencent beaucoup plus tôt, entre 30 et 35 ans, mais les taux de natifs sur place plafonnent à 40 % (graphique 6).

Graphique 5 : % de professeurs travaillant dans leur département de naissance selon l'âge



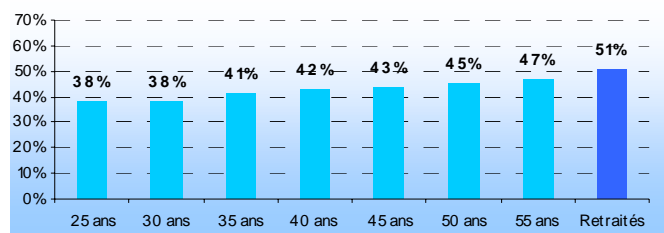
Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation INSEE, exploitation des fichiers de paie; Services des pensions.

Graphique 6 : % de professeurs certifiés travaillant dans leur département de naissance selon l'âge



Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation INSEE, exploitation des fichiers de paie; Services des pensions.

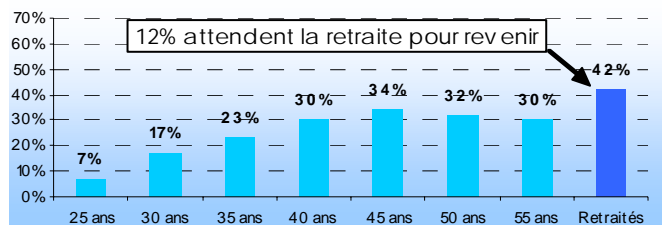
Graphique 7 : Ministère de l'Éducation nationale : % d'agents travaillant (domiciliés pour les retraités) dans leur département de naissance selon l'âge



Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation INSEE, exploitation des fichiers de paie; Services des pensions.

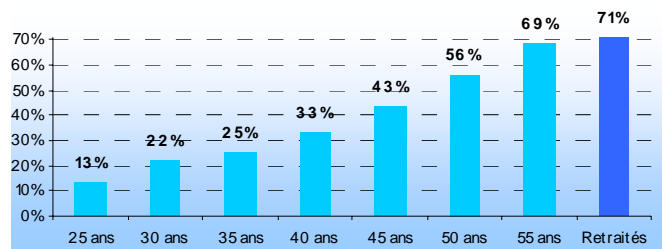
Globalement, pour l'ensemble du ministère de l'Éducation nationale, le pourcentage d'agents travaillant dans leur département de naissance augmente très lentement avec l'âge, passant de 38 % à 25 ans à 47 % à 55 ans et culminant à 51 % chez les retraités (graphique 7).

Graphique 8 : Un département fortement excédentaire : le Gers



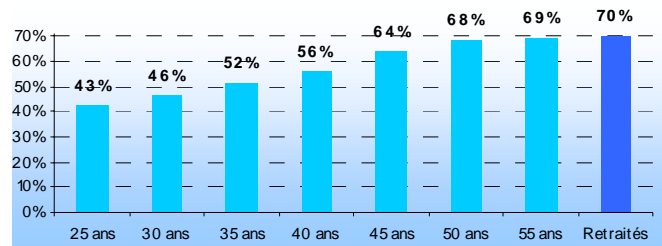
Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation INSEE, exploitation des fichiers de paie; Services des pensions.

Graphique 9 : Un département d'Outre-mer: la Guadeloupe



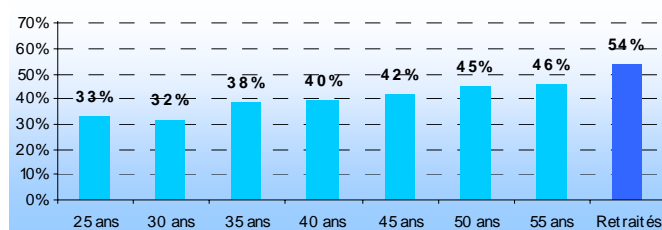
Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation INSEE, exploitation des fichiers de paie; Services des pensions.

Graphique 10 : Un département Alsacien : le Bas-Rhin



Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation INSEE, exploitation des fichiers de paie; Services des pensions.

Graphique 11 : Un département fortement déficitaire mais très recherché : le Var



Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation INSEE, exploitation des fichiers de paie; Services des pensions.

Des retours au pays plus faciles selon le département de naissance

Le calendrier des retours selon l'âge est donc directement lié au ministère et à l'emploi. Il dépend aussi de la demande d'emploi dans le département : il est plus facile de revenir dans un département déficitaire que dans un département excédentaire. Un autre facteur joue également : l'attrait que le département exerce sur les natifs mais également sur les non natifs pour sa qualité de vie. On peut ainsi distinguer des retours :

- « délicats » pour les natifs du Gers, département « excédentaire » puisque 4 200 emplois seulement sont offerts aux 5 500 natifs : 12 % d'entre eux devront attendre la retraite pour retourner dans ce département où il fait bon vivre... (graphique 8).

- « massifs, mais étalés » pour les natifs de la Guadeloupe, département « excédentaire » : si un Guadeloupéen de 25 ans sur huit travaille sur son île, c'est un sur trois à 40 ans et sept sur dix à 55 ans (graphique 9).

- « faciles » pour les natifs du Bas-Rhin, département « déficitaire » avec 30 200 emplois pour 24 800 natifs : dès 35 ans, plus de 50 % d'entre eux travaillent sur place (graphique 10).

- « ralentis » pour les natifs du Var, département pourtant nettement « déficitaire » avec 23 200 emplois pour 16 000 natifs, mais très recherché pour son climat et qui attire des fonctionnaires nés sous d'autres cieux (graphique 11).

Les retraités reviennent nombreux dans les DOM, en Alsace et sur les côtes

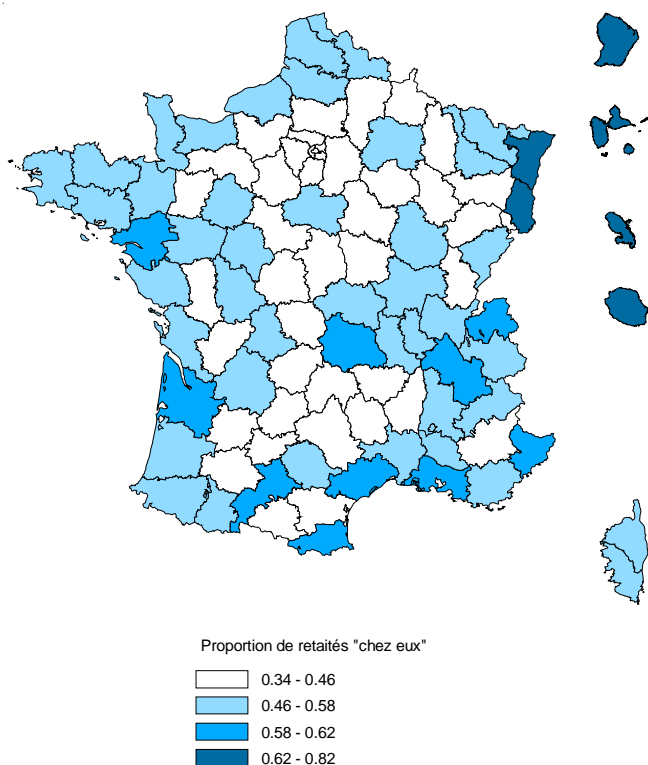
Tableau 1 : Départements présentant les plus forts % de retraités "chez eux"

	Retraités natifs	Retraités domiciliés	Retraités natifs et domiciliés	% retraités chez eux
Réunion	7 797	8 758	6 379	81,8
Guadeloupe	7 507	6 302	5 325	70,9
Bas-Rhin	13 784	14 624	9 668	70,1
Martinique	10 886	8 070	7 332	67,4
Guyane	1 094	1 106	707	64,6
Haut-Rhin	7 935	8 026	4 997	63,0
Pyrénées-orientales	8 628	11 116	5 103	61,7
Gironde	19 792	25 122	11 966	60,5
Loire-atlantique	11 267	16 785	6 797	60,3
Alpes-maritimes	8 933	18 651	5 353	59,9

Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation INSEE exploitation des fichiers de paie; Services des pensions.

Si la plupart des mobilités géographiques ont lieu avant 45 ans, une autre vague de retours au pays a lieu au moment du départ à la retraite.

Carte 3 : Proportion de retraités "chez eux" parmi les natifs d'un département



Retraités "chez eux" : retraités domiciliés dans leur département de naissance

Ainsi, 50,8 % des retraités sont domiciliés dans leur département de naissance, mais certains départements semblent plus attractifs que d'autres pour leurs natifs :

Les DOM, avec quatre des cinq plus forts pourcentages de retraités chez eux (82 % pour la Réunion, 71 % pour la Guadeloupe...);

L'Alsace (70 % pour le Bas-Rhin, 63 % pour le Haut-Rhin).

Tous les départements du littoral connaissent un fort taux de retour, comme la carte 3 le met en évidence. Comme on pouvait s'y attendre, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales, la Gironde, la Loire-Atlantique, la Bretagne mais aussi, plus inattendus, le Nord, le Pas-de-Calais, le Calvados et la Somme sont concernés. Les côtes n'attirent pas seulement les populations estivales, mais également les migrations de retraités.

L'attrait du Sud

Bien entendu, tous les retraités n'aspirent pas à retourner dans leur département d'origine et on ne peut donc réduire l'attractivité d'un département au seul critère du retour des natifs.

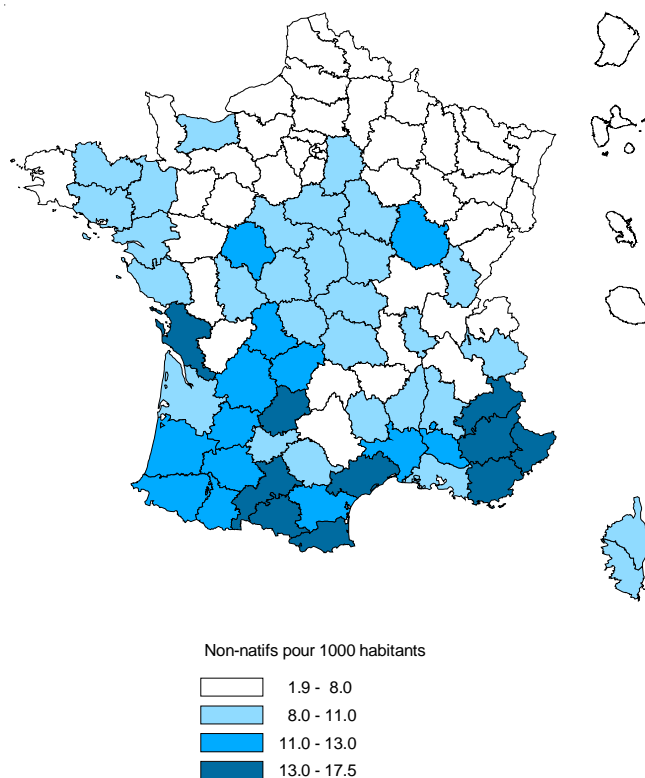
En mesurant, pour chaque département, le taux de retraités de la fonction publique qui y sont domiciliés sans en être originaires, on peut observer que le Sud de la France, attire toujours les retraités avec les trois départements les plus convoités : Alpes de Haute-Provence, Var et Pyrénées-Orientales (carte 4).

Tableau 2 : Départements présentant les plus forts taux de retraités non natifs

	Retraités domiciliés	Retraités domiciliés et non natifs	Taux de retraités non natifs (pour 1000 habitants)
Alpes de Haute provence	3 861	2 433	17,4
Var	18 921	14 071	15,7
Pyrénées-orientales	11 116	6 013	15,3
Lot	5 042	2 445	15,3
Hautes-Alpes	3 656	1 810	14,9
Charente-maritime	13 270	7 999	14,4
Hérault	22 035	12 698	14,2
Alpes-maritimes	18 651	13 298	13,1
Ariège	4 511	1 796	13,1
Haute-Garonne	21 733	13 675	13,1

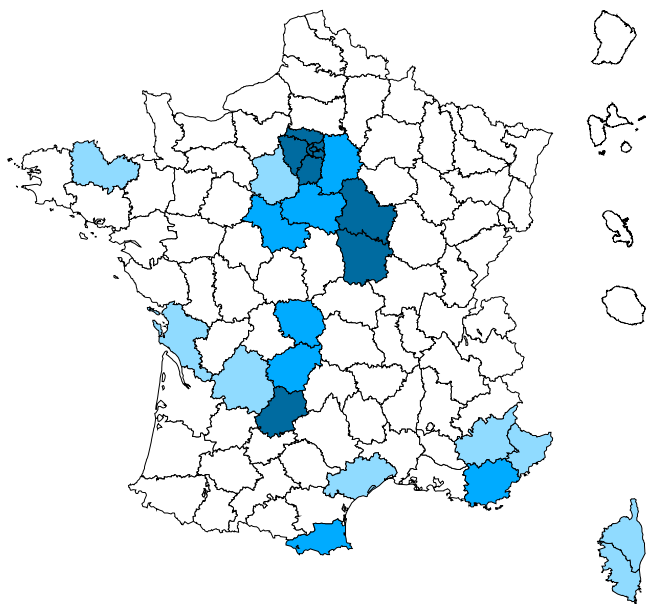
Source : DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation INSEE, exploitation des fichiers de paie ; Service des pensions.

Carte 4 : Proportion de non-natifs pour 1000 habitants

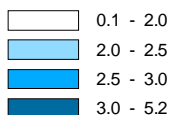


"non-natifs" : retraités de la FPE nés dans un autre département que celui où ils ont élu domicile

Carte 5 : Proportion de parisiens retraités de la FPE pour 1000 habitants



Parisiens retraités de la FPE pour 1000 habitants



Les départements de Bourgogne et de la région Centre figurent en bonne place dans ce palmarès des départements les plus attractifs pour les non natifs, car les retraités nés en région parisienne y sont très nombreux, notamment dans les départements proches de la capitale comme l'Yonne, la Nièvre ou le Loiret. La résidence secondaire se transforme sûrement en résidence principale au moment de la retraite (carte 5).

Pierre MASSAL

Définitions et méthodes

Les sources :

INSEE, exploitation des fichiers de paie ; Service des pensions pour les retraités.

Le champ de l'étude :

Titulaires civils nés en France (métropole, DOM-TOM actuels) en fonction au 31 décembre 2002 et pensionnés civils de droit direct au 31 décembre 2003.

La méthode utilisée :

Les départements de naissance des agents en activité et à la retraite ont été comparés aux départements de travail pour les actifs, de domicile pour les retraités. Cette définition stricte du retour au pays (département de naissance = département de travail ou de domicile) sous-estime largement le phénomène puisque ne sont pas comptabilisés les retours dans un autre département de la région, les retours familiaux liés au département de naissance du conjoint non fonctionnaire, les retours aux sources des racines familiales (un certain nombre de migrants reviennent non pas dans leur région natale mais dans celle de leurs parents).

Pour en savoir plus

«La fonction publique - Faits et chiffres 2003», La Documentation française, septembre 2004.

Site Internet : www.fonction-publique.gouv.fr